

Année de la Formation/Domaine/Mention : M2 / DEG / Droit Privé												Code Diplôme : ABMDRP1			Date approbation Composante :						
Parcours-type : Droit civil des contrats et du patrimoine												Code VDI : 121			Date approbation/présentation CFVU :						
Parcours pédagogique (le cas échéant) :												Code Etape : ABM2DP			N° de version dans l'accréditation :						
Responsable de la Formation : Anne-Sophie BRUN-WAUTHIER, Etienne VERGÈS												Code VET : 211			Formation Initiale/Formations Continue						
Responsable de l'Année : Etienne VERGÈS												Présentiel			24/06/2025						
Intitulés Blocs de connaissances et de compétences (Fiche RNCP)	N° RNCP : 38206	N° Bloc :	Intitulé des UE et/ou des Blocs de Connaissances et de Compétences (le cas échéant, les intitulés des EC et des matières sous les UE)	Cours mutualisés (le cas échéant)	Vet porteuse	Code Apogée	Nature de l'UE	ECTS	Coefficient (1) + (2)	Contrôle des connaissances et compétences								Nombre d'heures			
										1ère session				Session de seconde chance				CM	TD	CM/TD	TP
										Contrôle Continu (CC)	Coef.(1) ou %	Examen Terminal (ET)	Coef. (2) ou %	Contrôle Continu: report	Coef. (1) ou %	Examen terminal	Coef. (2) ou %				
SEMESTRE 3																					
Développement et intégration de savoirs hautement spécialisés	BC02	Unité 1 - Théorie générale des obligations					0	9	10	Oral	30%	Oral	70%	oui	30%	Oral	70%	24			
		Théorie générale du contrat																24			
		Droit de la responsabilité civile approfondi																			
		Intelligence artificielle et droit des obligations - techniques numériques au service du droit (S1)															10				
														pas d'évaluation							
														pas d'évaluation							
		Unité 2 - Techniques contractuelles					0	12	10	E/O	30%	E/O	70%	oui	30%	E/O	70%	12			
		Techniques contractuelles en droit interne																			
		Droit des contrats internationaux															18				
		Theory of Common Law of Contracts - en anglais															12				
		Unité 3 - Contentieux civil					0	9	10												
		Procédures civiles spéciales et modes alternatifs de règlement des litiges		M2/JPP/JPP	JPP ABM2AP 211				8	Ecrit et/ou Oral	30%	Oral	70%	oui	100%	Oral	100%	16			
		Grands principes du droit de la preuve civile et pénale		M2/JPP/JPP	JPP ABM2AP 211												10				
		Preuve des contrats et des obligations															14				
		Titres exécutoires		M2/JPP/JPP	JPP ABM2AP 211				2			E/O	100%			E/O	100%	12			
		Pratique de la procédure - simulation de procès															12				
														pas d'évaluation							
														pas d'évaluation							
		Bonification 2					B		2												
		Langue							2												
		Sport							2												
		ETC du SET							2												
		Bonification 1					B		1												
		Engagement étudiant							1												
												Total ECTS / Semestre	30								
												Total Nbre d'heures	164,00	0,00	0,00	0,00					

Année de la Formation/Domaine/Mention : M2 / DEG / Droit Privé

Parcours-type : Droit civil des contrats et du patrimoine

Parcours pédagogique (le cas échéant) : Droit civil des contrats et du patrimoine / GEM

Responsable de la Formation : Anne-Sophie BRUN-WAUTHIER, Etienne VERGÈS Responsable de l'Année :

Etienne VERGÈS

Code Diplôme : ABMDRP1
Code VDI : 121
Code Etape : ABM2DP
Code VET : 211

Date approbation Composante : 24/06/2025
Date approbation/présentation CFVU :
N° de version dans l'accréditation : 1
Formation Initiale/Formations Continue
Présentiel

Contrôle des connaissances et compétences											Nombre d'heures												
Intitulés Blocs de connaissances et de compétences (Fiche RNCP)	N° RNCP : 38206 N° Bloc :	Intitulé des UE et/ou des Blocs de Connaissances et de Compétences (le cas échéant, les intitulés des EC et des matières sous les UE)	Cours mutualisés (le cas échéant)	VET porteuse	Code Apogée	Nature de l'UE	ECTS	Coefficient (1) + (2)	Contrôle des connaissances et compétences				CM	TD	CM/TD	TP							
									1ère session														
									Contrôle Continu (CC)	Coef.(1) ou %	Examen Terminal (ET)	Coef. (2) ou %	Contrôle Continu: report	Coef. (1) ou %	Examen terminal	Coef. (2) ou %							
SEMESTRE 3																							
Développement et intégration de savoirs hautement spécialisés	BC02	Unité 1 - Théorie générale des obligations				0	9	10	Oral	30%	Oral	70%	oui	30%	Oral	70%							
		Théorie générale du contrat															24						
		Droit de la responsabilité civile approfondi															24						
		Intelligence artificielle et droit des obligations - techniques numériques au service du droit (S1)															10						
	BC04	Unité 2 - Techniques contractuelles				0	12	10	E/O	30%	E/O	70%	oui	30%	E/O	70%							
Appui à la transformation en contexte professionnel		Techniques contractuelles en droit interne															12						
		Droit des contrats internationaux															18						
		Theory of Common Law of Contracts - en anglais															12						
Développement et intégration de savoirs hautement spécialisés	BC02	Unité 3 - Contentieux civil				0	9	10															
		Procédures civiles spéciales et modes alternatifs de règlement des litiges	M2/JPP/JPP															16					
		Grands principes du droit de la preuve civile et pénale	M2/JPP/JPP														10						
		Preuve des contrats et des obligations	M2/JPP/JPP														14						
		Titres exécutoires	M2/JPP/JPP														12						
		Pratique de la procédure - simulation de procès															12						
		Bonification 2				B		2															
		Langue						2															
		Sport						2															
		ETC du SET						2															
		Bonification 1				B		1															
		Engagement étudiant						1															
	Total ECTS / Semestre								30	Total Nbre d'heures								164,00	0,00	0,00			
	SEMESTRE 4 à GEM																Total Nbre d'heures						
		Résultats S4 GEM							1	Note													
		Stage et rapport de stage							1	E	100%						oui	100%					
		Mémoire							1	E/O	100%						oui	100%					
		Admission GEM										Résultat											
									30								0,00	0,00	0,00	0,00			
Commentaire :																							
L'étudiant peut suivre, au titre de la bonification 1, un enseignement supplémentaire de langues ou de sport, ou un ETC du SET. Si les étudiants choisissent plusieurs matières, seule la meilleure note est prise en compte pour établir cette bonification 1. Les points obtenus au-dessus de la moyenne sont ajoutés, à titre de bonification au total général du semestre sans conséquences sur le nombre de crédits.																							
Une bonification "Engagement étudiant" est également proposée au semestre 1 (v. RDE).																							
Les bonifications sont facultatives et peuvent être cumulables : bonif 1 (hors engagement associatif et syndical) + bonif 2.																							
En cas de circonstances exceptionnelles affectant le déroulement normal des examens, des adaptations des modalités d'évaluation pourront être mises en place après vote par les instances concernées.																							